



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 066-216602086-20251003-582025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°58/2025

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON – RENATURATION DU PRAT DEL CAVALL

Membres : 18

Présents : 11

Procuration : 7

Voix délibérative : 18

Date de la convocation :
19.09.2025

Date d'affichage :
03.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 25 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Michèle VALDENNAIRE ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Lydie MAJORAL) ; Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Marc GIMBERNAT) ; Laurent DESAINRIQUER (donne procuration à Patricia BAILLEUL) ; Philippe GARCIA (donne procuration à Jean-Jacques THIBAUT) ; François MOUTTE (donne procuration à Nicolas MOREL) ; Sophie SALA (donne procuration à Robert DIAZ)

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire indique que les travaux de renaturation du Prat del Cavall sont en grande partie terminés.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Sud Roussillon, via le fonds de concours, afin de soutenir ce projet soucieux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif financier et propose de demander à la Communauté de Communes Sud Roussillon le versement d'une subvention, à hauteur de 50 000 €.

Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	6 300 € HT	Fond Vert AERMC	22,8%	100 000 €
Lot 1 Nettoyage	32 996 € HT	Conseil Régional	11,4%	50 000 €
Lot 2 Plantation	376 872,26 € HT	CC Sud Roussillon	11,4%	50 000 €
Lot 3 Clôtures	21 047 € HT	Ville de Théza	54,4%	238 269,58 €
Frais analyses et de publicité	1 054,32 € HT			
TOTAL	438 269,58 € HT	TOTAL		438 269,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention, à hauteur de 50 000 €, auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la réalisation du projet de renaturation du Prat del Cavall
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Théza le 03.10.2025

